



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20240528-CM_DEL_24031_1-DE

Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan au 123 Impasse Yvon Péan - Fontaine Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Christelle LE-BRUN

Étaient absents excusés : Claire HEULIN-RICHER ; Alain TAUNAY

Secrétaire de séance : Bruno POUVREAU

CM-DEL-24031 / DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

À la suite de la réception d'un courrier du trésorier faisant état de la dissolution de la Caisse des Écoles au 31/12/2023 (délibération CM-DEL-23098), il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits sur le budget primitif de la commune des résultats de clôture de la caisse des Écoles.

Il convient donc de procéder aux virements de crédit suivants :

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Compte	Montant
022 dépenses imprévues		2352
Total		2352

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Compte	Montant
002 Résultat de fonctionnement reporté		2352
Total		2352

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal ci-dessus

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 mai 2024

Le Maire, Sandro GENDRON

